Home
Obtenir une aide à la formation

Il est important de pouvoir continuer de vous former et de former les artistes, qu'il s'agisse de pratique, de création, d'outils. Divers organismes proposent des aides à la formation.

Obtenir une aide à la formation
ADAMI
Aide à la formation des artistes-interprètes

L'Adami propose une aide aux organismes formant les artistes-interprètes. Il faut en faire la demande 2 mois avant le début de la formation. Les commissions se tiennent tous les mois sauf en juillet et août. Le projet doit concerner uniquement la formation continue d'artistes-interprètes professionnels.

ADAMI
CNM
Aide à l'insertion professionnelle scénique

Réaffirmant sa volonté de soutenir l'insertion professionnelle des jeunes Artistes-Interprètes le CNM met en place un programme d'aides aux actions d'insertions par la prestation scénique.

Ce programme est réservé aux écoles de musique de droit privé bénéficiant de la reconnaissance du ministère de la Culture au titre de l'article L321-1 du Code de l'Éducation.

Sont concernés les Artistes-Interprètes en fin de cursus ou venant de le terminer, les représentations pourront se dérouler dans l'enceinte de l'établissement ou à l'extérieur mais devront impérativement être ouvertes au public (les premières parties d'artistes confirmés sont acceptées).

Aide promotion / développement

Ce type de demande doit concerner des projets favorisant l'insertion professionnelle, la mise en valeur d'une action collective, la promotion d'un genre musical, d'une branche professionnelle… Sont concernés par exemple : salons ou marchés professionnels… Les concours ne sont pas éligibles.

CNM
Sacem
Aide aux concours de composition et d'interprétation

La Sacem soutient les concours qui contribuent à la reconnaissance, par les professionnels, de compositeurs émergents et favorisant le renouvellement de jeunes talents d'interprètes.
Pour les concours de composition, le partenariat de la Sacem peut prendre la forme d'une aide directe à la structure organisatrice et/ou d'un prix de création.
Pour les concours d'interprétation, seuls ceux qui sont affiliés à la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique seront éligibles. Le partenariat de la Sacem peut prendre la forme d'une aide directe à la structure organisatrice.

Le tremplin BPMcontest est par exemple soutenu par la Sacem.

Aide aux organismes de formation et de professionnalisation de musique contemporaine

L'objectif est d'aider des organismes ou des structures de formation qui prennent, hors cursus académique, des initiatives destinées à de jeunes professionnels, pour favoriser la connaissance de la musique contemporaine :

ateliers de composition, maîtrise des techniques de composition (informatique musicale), préparation de concerts dont la programmation comprend des œuvres en création et des reprises d'œuvres écrites après 1980.

Actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'audiovisuel musical

L'objectif est d'aider des organismes ou des structures de formation s'engageant auprès des jeunes compositeurs, notamment à travers des initiatives d'insertion professionnelle favorisant la connaissance de la création de musique à l'image.

Organismes de formation et de professionnalisation de musiques actuelles

L'objectif est d'aider des organismes ou des structures de formation qui prennent des initiatives à destination des jeunes professionnels, pour favoriser la connaissance des musiques actuelles : ateliers d'écriture et de composition, maîtrise des techniques de composition (informatique musicale).

Aide aux songwriting camps / ateliers d'écriture - musiques actuelles

L'objectif est d'encourager les ateliers d'écriture Auteurs/Compositeurs avec des homologues d'autres nationalités. Permettre des échanges interculturels entre les auteurs/ Compositeurs venus de territoires différents. Créer des rencontres professionnelles et artistiques entre différents acteurs du paysage musical.

Ce programme est destiné d'une part à permettre à des Auteurs/Compositeurs individuellement via leurs éditeurs ou partenaires professionnels, de prendre part à des ateliers d'écriture organisés par diverses structures (essentiellement hors de France) et réunissant des Auteurs/Compositeurs de différentes nationalités. D'autre part il s'adresse aux organisateurs de « songwriting camps » sélectionnant des Auteurs/Compositeurs.

Sacem
SCPP
Formation des artistes

Une commission d'aide à la création de 9 sièges élue chaque année par l'Assemblée Générale de la SCPP examine chaque mois les dossiers de demande de subventions et soumet au Conseil d'Administration ses propositions. Le Conseil d'Administration décide l'attribution des aides et la SCPP contrôle la réalisation de chaque projet soutenu, notamment les aides à la formation. Les producteurs de phonogrammes associés de la SCPP peuvent bénéficier de cette aide.

SCPP
Spedidam
Aide à la formation des artistes-interprètes

La Spedidam propose une aide aux organismes formant les artistes-interprètes. Le projet doit concerner uniquement la formation d'artistes-interprètes.
Le projet ne doit pas être piloté par une structure émanant d'une ville, d'un département, d'une région ou de l'État. L'organisme demandeur doit être l'employeur des enseignants et justifier de 3 années consécutives d'activité au minimum avant de pouvoir prétendre à une aide de la SPEDIDAM.

Spedidam
SPPF
Aide à la formation artiste

Le demandeur doit être le producteur de l'artiste concerné par la formation ou le licencié à titre exclusif. Il doit être lui-même associé de la SPPF ou en licence exclusive avec un associé SPPF. Un producteur peut bénéficier de deux subventions « formation artiste » par année civile. Les labels qui auront généré au moins 70 000€ de droits l'année précédente pourront se voir accorder jusqu'à 4 formations artistes par an. Pour pouvoir bénéficier de cette subvention, la formation a pour obligation de se dérouler au Studio des Variétés ou à l'ACP La Manufacture Chanson. Le montant forfaitaire de la subvention est de 1 650 € HT pour une formation au Studio des Variétés, et de 1 500 € HT pour une formation à l'ACP La Manufacture Chanson. Le label demandeur doit avoir déjà produit et commercialisé au niveau national un premier album. La formation artiste doit correspondre à la sortie d'un album (deux formations maximum par album). La formation peut avoir lieu avant ou après la commercialisation de l'album, dans un délai de 24 mois. Le demandeur devra attester d'un contrat de distribution physique au niveau national pour son catalogue ou a défaut d'une attestation de distribution physique nominative au niveau national pour le projet concerné par la demande.

L'IRMA rassemble dans sa fiche « Insertion professionnelle et aides à l'emploi » les différents dispositifs d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle. 3 principales aides y sont abordées : le contrat unique d'insertion, les contrats liés à une formation en alternance, et les dispositifs régionaux. D'une manière générale, les aides à l'emploi ne peuvent être cumulées entre elles.

SPPF

CONSULTER :

Fiche pratique

- Obtenir des aides
- Vous former

Les aides

- CNM > Insertion professionnelle et aides à l'emploi
- ADAMI > Aide à la formation d'artistes-interprètes
- CNM > Aide à l'insertion professionnelle scénique
- CNM > Aide promotion / développement
- Sacem > Aide aux concours de composition et d'interprétation
- Sacem > Aide aux organismes de formation et de professionnalisation de musique contemporaine
- Sacem > Actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'audiovisuel musical
- Sacem > Organismes de formation et de professionnalisation de musiques actuelles
- Sacem > Aide aux songwriting camps / ateliers d'écriture - musiques actuelles
- SCPP > téléchargement des formulaires de demande d'aide
- Spedidam > Aide à la formation d'artistes-interprètes
- SPPF > téléchargement des formulaires de demande d'aide

À lire

- Keychange, le programme de mentorat féministe qui veut révolutionner l'industrie musicale
- Future Female Sounds, l'association internationale qui donne le pouvoir aux femmes DJ